

17. Cinq jours de rêve

L'Express règle ses comptes avec Chaban-Delmas sur le dos de Priore. Le gros appareil à paramètres variables dont rêvait Priore est enfin construit, entre 1972 et 1975. Il ne fonctionne que quelques jours, car un montage a été mal fait. Leroy-Somer ne voudra jamais le remettre en état. Mais, pendant cette courte période de fonctionnement, de nombreuses expériences ont pu être réalisées. Leurs résultats sont prodigieux.

L'Express du 17 mai 1971 (n° 1036) connaît un grand succès. En couverture, il offre à ses lecteurs une photo pleine page de la très belle Léa Massari, vedette du *Souffle au cœur*, le dernier film de Louis Malle qui fait scandale et vient d'être présenté au festival de Cannes.

A partir de la page 98, sous la rubrique « Société », un article intitulé : « L'étrange machine de M. Priore. » Il s'étale sur un peu plus de trois pages et est signé : Gérard Bonnot. Le journaliste ne cache pas son intention et démarre ainsi son « papier » : « La Russie de Staline a eu l'affaire Lyssenko. La France de M. Jacques Chaban-Delmas aura-t-elle, à sa mesure, une affaire Priore ? C'est officiel : l'Etat français va financer un homme connu comme un guérisseur. (...) »

Suit un historique très incomplet, très maladroit (ou trop adroit), et surtout très inexact de l'affaire Priore. Et, pour la première fois (rien n'avait filtré de la réunion du 3 juin 1966), il est question, longuement, de l'épisode des souris anglaises : « Les souris rentrent en Grande Bretagne guéries. Seulement, ces souris étaient de race pure, et les Anglais conservaient leurs sœurs jumelles. Ils prélevèrent des fragments de peau sur celles-ci pour les greffer sur les souris miraculées. Et l'on constata que la greffe était rejetée.

« Pour tous les immunologistes, tous les généticiens du monde, cela ne pouvait signifier qu'une chose : on avait changé les animaux. Il y avait eu supercherie.

« Aujourd'hui, les défenseurs de M. Priore expliquent que la machine avait non seulement guéri le cancer, mais, probablement, changé les caractères immunologiques des souris. S'il en est ainsi, tous les immunologistes, tous les généticiens du monde, tomberont d'accord pour dire qu'une machine capable de changer le patrimoine génétique est la découverte du siècle, beaucoup plus importante que la bombe atomique ou que la conquête de la Lune (...). Malheureusement, l'histoire n'a jamais été tirée au clair *. (...) »

* Gérard Bonnot semble s'embrouiller quelque peu dans ses explications. Pour être compréhensible et correspondre avec ce qui se dit à l'époque, le journaliste aurait dû écrire : Aujourd'hui, les défenseurs de M. Priore expliquent que la machine avait non seulement guéri le cancer, mais probablement rendu plus aigus les mécanismes de reconnaissance de l'organisme des souris. S'il en est ainsi, tous les biologistes du monde tomberont d'accord pour dire qu'une machine capable d'exalter les mécanismes de reconnaissance puis de défense de l'organisme, est la découverte du siècle...

« (...) Le Pr. Lwoff est connu pour ses emballements spectaculaires. Il revient de Bordeaux converti et profite de sa position d'expert à la Direction des recherches et des moyens d'essais, qui dépend du ministère des Armées, pour obtenir les crédits de l'État. Le fait que le maire de Bordeaux soit également premier ministre, facilite les choses. (...) »

« Aux journalistes scientifiques, le 5 mai, M. Aigrain déclarait : Un organisme officiel ne doit pas accepter le raisonnement qui consiste à dire : on ne comprend pas comment ça marche, mais, si ça marche, faisons-le. C'est ouvrir la porte à toutes les escroqueries. »

Le « message » est limpide : Un guérisseur a réussi à obtenir des crédits de l'État grâce à Chaban-Delmas et en se servant de la crédulité d'un Prix Nobel, André Lwoff. Mais c'est un truqueur, l'affaire des souris anglaises le montre bien, et cette affaire sent l'escroquerie à plein nez.

L'impact de cet article est extraordinaire. *L'Express* est très lu dans les milieux « intellectuels ». Pour bien des scientifiques, pour bien des chercheurs, c'est l'occasion de découvrir, sous la plume de Gérard Bonnot, les détails de l'affaire Priore sur laquelle ils ne disposent d'aucune information. L'opinion de Bonnot devient la leur, en toute bonne foi.

Les « intellectuels » s'abaissent rarement à lire *Le Journal du dimanche* (ou alors, en cachette). C'est dommage. Le 25 avril, trois semaines avant la publication de *L'Express*, ils auraient pu apprendre ce que Berteaud, un physicien du C.N.R.S., pas un inventeur, pas un guérisseur, pense de l'appareil de Priore :

Il semble que la machine de Priore puisse être définie comme un appareil exaltant les défenses immunitaires de l'organisme et aboutissant à la création d'anticorps spécifiques. Elle ne détruit pas les cellules cancéreuses directement mais, en activant les cellules saines, provoque la résorption des cellules malignes. Nous avons franchi l'étape qui consistait à savoir si l'affaire était très sérieuse. Tous les organismes de recherche sont maintenant polarisés dans cette direction (...).

On est étonné par la qualité et la teneur de l'article de *L'Express*. Un physicien qui présente en 1975 une thèse de doctorat de sociologie devant l'université de Paris, consacre un chapitre de son mémoire à l'attitude de la presse dans l'affaire Priore.

Et il note la « médiocrité » de l'article de *L'Express* par rapport à ceux de tous les autres journaux.

Et pourtant, Gérard Bonnot est un journaliste spécialisé réputé sérieux. A l'époque, il dirige la rubrique scientifique de *L'Express* (qu'il quittera peu après pour entrer au *Nouvel Observateur*). Il a une bonne formation scientifique. Par ailleurs, *L'Express* est connu pour le sérieux, le « fouillé » et la qualité de ses enquêtes. Alors, que se passe-t-il en 1971 ?

Trois éléments permettent d'expliquer l'article de Bonnot : les relations scientifiques du journaliste, les conditions de son reportage à Bordeaux et le contexte politique de l'époque.

Bonnot, comme tous les chroniqueurs spécialisés « parisiens » (il semble qu'en dehors de la capitale on veille plus attentivement à la diversité des sources d'information), s'adresse directement à l'autorité compétente en cas de sujet épineux ou compliqué. Le dossier Priore concerne le cancer, et il prépare donc sans doute son enquête en s'informant auprès de cancérologues de la capitale (très vraisemblablement Latarjet, si l'on en croit l'exploitation qui est faite de l'affaire des souris anglaises). Il tombe alors dans un cercle vicieux : ses informateurs sont les ennemis acharnés de Priore.

Il n'a aucun mal à prendre ces contacts. Par ses fonctions, il fréquente ces « patrons ». De plus, son épouse, après avoir débuté à l'INSERM, occupe maintenant des fonctions importantes à la D.G.R.S.T. Bonnot est donc très bien placé pour avoir des informations de première main. A-t-il connaissance du dossier complet ou est-il manipulé ?

Le journaliste débarque ensuite à Bordeaux. Pautrizel qui respecte les consignes de discrétion données par la D.G.R.S.T. et la D.R.M.E., refuse de le recevoir. A Floirac, le journaliste trouve porte close : Priore est quelque part en France, en train de s'occuper des devis de son futur appareil.

Faute de pouvoir s'entretenir avec ces deux personnages essentiels, Bonnot rencontre sans doute quelques amis de la première heure de Priore. Tout au moins le commissaire Durand dont il obtient quelques données anecdotiques et quelques vieilles photos du premier appareil. Michel Giannoulatos, le photographe qui l'accompagne, complète le reportage photographique par deux « documents » : La photo d'une soupente sous laquelle, protégé par une bâche, se trouve ce qu'on devine être un appareil (vraisemblablement un groupe électrogène de secours), avec, en premier plan, deux poubelles ; une perspective de la petite rue qui longe

la maison de Priore et le hangar construit derrière par les moteurs Leroy en 1965. Cette maison, ce hangar, on les devine en arrière-plan, tout au fond de la photo. Le premier plan, c'est une baraque en planches, à demi effondrée. Sans doute l'appentis d'un voisin. Appentis que la légende de la photo présente ainsi : « La maison de M. Priore : avec du matériel acheté aux surplus », la photo de la soupente ayant droit à la légende suivante : « 1971 : Intérieur de la maison de M. Priore... De la méthode scientifique. »

On imagine l'impact d'un article que les lecteurs ignorent être sans information à la base et illustré de documents « bidons ».

Enfin, le contexte politique de l'époque permet peut-être d'expliquer en partie l'étrange reportage de Gérard Bonnot. En effet, cette publication intervient quelques mois après la magistrale gifle politique administrée par les électeurs bordelais à Jean Jacques Servan-Schreiber, le « patron » de *L'Express*, qui s'était présenté contre Jacques Chaban-Delmas lors d'une élection législative partielle restée célèbre. Dans ces conditions, pourquoi ne pas imaginer raisonnablement qu'à travers Priore, c'est Chaban qui est visé ?

Mais le mal est fait. Et bien fait. On ne prend plus Priore au sérieux, l'affaire des souris, entrée dans le domaine public, revenant comme un leitmotiv dans l'argumentation de nombreuses personnes qui en parlent savamment en ignorant tout du dossier.

Le « summum » est atteint en décembre 1972 par *La Recherche* qui publie une lettre d'un certain S.M. Gouriou, lettre qui commence d'ailleurs par une erreur de date : « En 1963, la nouvelle qu'un inventeur bien doué avait mis au point un appareil capable de "guérir" le cancer éclatait dans l'enceinte de l'Académie des sciences. Gorge serrée, le Pr. Courrier commentait l'événement du siècle. Ameutés, les journalistes présentaient en chœur le personnage comme un nouveau Protée. Effacé et impécunieux, un ancien marin d'origine italienne couvrant dans une obscure soupente, illuminée de son génie, était un défi au magistère sclérosé de la science. Et c'était même romantique.

« Mais voilà, depuis Bernard Palissy, les temps n'ont pas changé pour les chercheurs isolés. Il leur manque toujours l'essentiel pour faire éclore leur rêve ; et celui-ci, yeux baissés, avoua en minaudant qu'il allait être réduit à priver l'humanité souffrante de l'achèvement d'un travail prometteur. Car la vie est chère. Puis après ce discret appel du pied, il se montra moins brillant sur son machin. C'est tout juste s'il laissa transpirer qu'il s'agissait d'une chose complexe distillant un courant oscillant magique. Ensuite, il sombra dans un hermétisme auréolé de

mystère et l'auditoire, bouche bée, s'inclina. »

C'est dans ce contexte empoisonné qu'il est décidé (par qui ?) que le nouvel appareil de Priore sera construit par Leroy-Somer. Non plus dans le cadre d'un laboratoire universitaire et scientifique, mais chez l'ingénieur... Enfin, il ne s'agira plus d'un appareil à paramètres variables et à puissance moyenne, mais du gros appareil dont Priore a toujours rêvé.

Le contrat (*marché n° 72 7 0240 00 221 75 01*) est signé le 18 avril 1972, après que son texte a été approuvé le 21 mars par la commission des marchés. Il est imputé au « Chapitre 56-00, article 30, paragraphe 90 » des actions urgentes du ministère du Développement industriel et scientifique. Il a pour objet le *Financement de matériels et équipements destinés à l'expérimentation d'effets biologiques de certains champs magnétiques et ondes électromagnétiques.*

D'une durée prévue de 36 mois (mais le dernier article - 8/7 - précise que, par dérogation, aucune pénalité pour retard ne sera appliqué), ce contrat porte sur un montant total de 3500000 francs répartis en deux versements, 3150000 francs en 1972 et 350000 francs en 1973. *Ce marché est attribué par la D.G.R.S.T. à la société Leroy-Somer dont le gérant est Georges Chavanes. Le responsable scientifique du projet est Paul Ribeau.*

Deux maîtres d'œuvre sont désignés : Leroy-Somer S.A., l'entreprise contractante, et le Laboratoire de recherche scientifique Antoine Priore, laboratoire exécutant la recherche.

Le délai d'exécution du contrat se décompose en trois périodes : 12 mois pour l'acquisition du matériel nécessaire, le montage et les essais préliminaires devant conduire à la mise en œuvre opérationnelle ; 6 mois pour les expériences à réaliser par des biologistes et des physiciens désignés par l'État ; 18 mois pour l'expérimentation du générateur par des équipes scientifiques désignées par l'État.

A la suite de la signature de ce contrat État-Leroy-Somer, un « montage » est entrepris qui prévoit la constitution d'au moins deux autres sociétés. La première est créée le 15 juin 1972 (statuts enregistrés le 21 juillet 1972 par un acte sous seing privé). Il s'agit de la SERAP, Société d'exploitation du rayonnement Antoine Priore. Cette société anonyme a pour objet la fabrication et la commercia-

lisation des générateurs mettant en évidence le rayonnement Antoine Priore et l'accouplement de ce rayonnement avec des champs magnétiques. Son capital social (500000 francs) est divisé en 5000 actions réparties en deux groupes, A et B. Antoine Priore constitue presque à lui seul le groupe A, avec 2222 parts sur 2250. Leroy-Somer détient 2534 des 2750 parts du groupe B. Les autres actionnaires des groupes A et B sont des particuliers, amis de Priore ou employés de Leroy-Somer, à raison de 4 parts par personne, et la société Sovirel qui détient 200 parts du groupe B.

La SERAP se dote d'un conseil de surveillance composé de quatre membres, deux du groupe A et deux du groupe B : André Lagièrre, Hubert Gossot, Paul Barry et Georges Chavanes, ce dernier étant élu comme président. La première décision de ce conseil est de désigner les deux directeurs de la SERAP : Antoine Priore et Paul Ribeau.

Il est prévu qu'Antoine Priore concédera le brevet de son appareil (n° 1342772, du 1^{er} juin 1962), sous licence exclusive, à la SERAP, et que cette licence prendra effet le 1^{er} juin 1973.

Enfin, sera créée une société à responsabilité limitée, dénommée Laboratoires de recherches scientifiques Antoine Priore (LARSAP) qui aura pour objet les études, recherches et expérimentations concernant l'invention de Priore, ce dernier étant gérant statutaire de la société LARSAP.

L'articulation de ces différentes sociétés est très claire. Leroy-Somer est responsable, vis-à-vis de l'État, représenté par la D.G.R.S.T. de la construction d'un appareil Priore permettant la réalisation d'expériences-contrôles bien précises mettant en évidence les effets biologiques du rayonnement Priore et ses caractéristiques physiques. Pour ce faire, Leroy-Somer se lie par contrat et par le biais de la société SERAP dont elle est actionnaire majoritaire, à Antoine Priore qui aura, avec Paul Ribeau, la responsabilité de mener à bien les termes du marché conclu avec l'État. Mais la SERAP, en cas de succès, ce qui n'est pas douteux, sera également maître d'œuvre de la suite des opérations. Elle aura en effet l'exclusivité de l'exploitation du brevet Priore et de l'industrialisation des appareils fabriqués et diffusés à partir de ce brevet. Par ailleurs, elle financera une autre société, la LARSAP, qui sera chargée de toutes les études et expérimentations pouvant découler de la construction de l'appareil prototype et des découvertes nouvelles qui pourraient être faites.

Il est enfin envisagé de créer ultérieurement d'autres sociétés annexes pour les besoins de la construction ou de la commercialisation des différentes composantes

des appareils Priore. Dans l'immédiat, Leroy-Somer s'engage à construire chez Priore un générateur de rayonnements qui sera financé par la D.G.R.S.T., à raison de 3 millions et demi de francs, et pour le reste par la société d'Angoulême qui débloquent notamment les fonds nécessaires à la construction du bâtiment devant abriter le générateur et les laboratoires annexes.

Le « montage » est donc relativement simple. Par contre, d'autres points du contrat sont d'une complexité ou d'une imprécision telles, qu'il est difficile, aujourd'hui, après la mort de Priore, de savoir à qui appartiennent les appareils et les bâtiments*.

En 1972, il s'agit de construire le prototype du gros appareil et les bâtiments destinés à l'abriter. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de péripéties techniques qui se succèdent pendant près de six ans et se terminent en impasse alors que le succès est assuré. Il est par contre indispensable d'en fixer quelques points essentiels.

Cette année-là commencent donc les travaux d'édification des bâtiments qui vont abriter le générateur et les laboratoires d'Antoine Priore. La petite maison et le hangar attenants vont se transformer en une vaste construction industrielle haute de trois ou quatre étages. Il est question de tout raser avant de reconstruire. Le Pr. Pautrizel s'oppose vivement à la destruction du pavillon qui abrite l'appareil dont il a assuré le financement et qui fonctionne encore. Il est entendu, et les architectes prévoient d'intégrer le pavillon (dont on aura enlevé le toit) dans la construction d'ensemble. On bâtira autour et au-dessus, en le protégeant par une armature métallique.

Malgré tout, les scientifiques sont rapidement contraints de limiter, puis d'arrêter totalement leurs expérimentations. En effet, Leroy-Somer fait raser l'abri du transformateur E.D.F. (financé par Pautrizel) et récupère le matériel pour la future installation. A la place, on installe provisoirement un groupe électrogène. Ce groupe, très bruyant, trouble le sommeil du voisinage. Il faut limiter le nombre des expériences, de façon à ne pas utiliser l'appareil la nuit. Et puis, bientôt, il faut tout arrêter : la cage de Faraday qui protège et isole l'appareil de Priore a été

* Après la mort de Priore, en mai dernier, la simple logique aurait voulu qu'une partie des installations du laboratoire de l'ingénieur et au moins l'appareil financé par Pautrizel avec des fonds essentiellement universitaires, soit placée sous scellés et déclarée « patrimoine national », les droits des enfants de Priore étant protégés. La mairie de Bordeaux n'a pas voulu engager une telle démarche, ce qui peut être lourd de conséquences.

ébranlée et fissurée par le choc des pieux de béton que l'on enfonce dans le sol tout autour pour soutenir le bâtiment en construction. Elle laisse échapper des ondes H.F. qui perturbent les émissions radio de la préfecture, de l'armée et de l'aviation civile !

L'appareil ne pourra être remis en service qu'en 1976. Quatre années perdues pour les chercheurs.

La construction et le montage du prototype à grande puissance et à paramètres variables, le M 600, sont l'occasion d'une part de déboires et de retard importants, d'autre part de la démonstration éclatante du génie d'Antoine Priore.

Passer d'un appareil développant un champ magnétique de 1240 gauss pour un champ d'application d'une vingtaine de centimètres à un appareil de 5000 gauss pour un champ de 60 cm, c'est un pari technique et technologique très risqué. Leroy-Somer aurait préféré commencer par un appareil intermédiaire, par exemple de 30 cm de champ d'application, largement suffisant pour répondre aux exigences de la D.G.R.S.T. Priore n'a rien voulu savoir et, pour ne pas retomber dans les drames de 1965, il a fallu en passer par sa volonté.

Les verriers, les électriciens, les mécaniciens, plongent dans l'inconnu. Il leur faut concevoir, fabriquer, adapter et monter des pièces « au hasard » ou presque, sans aucune étude technique précise préalable possible. L'entêtement de Priore les oblige à un « bricolage industriel » sans précédent. Au fur et à mesure des montages, des réglages et des essais partiels, on se rend compte que de nombreuses pièces ne conviennent pas, qu'il faut les modifier ou les remplacer. La lampe elle-même, un tube de pyrex de 60 cm de diamètre et de 6 m de haut, doit être remplacée deux fois, après implosion. En fait, il faut pratiquement tout revoir, tout adapter. « Tout », ce sont les constituants d'un générateur de 50 t. Par exemple, la bobine qui crée le champ magnétique : 5,5 t pour 18 km de fil de cuivre. Par exemple les nombreux circuits de refroidissement qui conditionnent l'équilibre thermique du générateur et de son environnement, ou encore les circuits de commande, de contrôle, de régulation et de sélection (6 t de câbles électriques, dont 25 km de fils de télécommande).

Priore étonne tout le monde. Panne après panne, incident après incident, il rectifie le tir, indique les bonnes mesures, les bons réglages, les bons montages. « Sa » machine, il se la monte, il se la peaufine jour après jour, les études et les efforts des ingénieurs ne lui servant en définitive que de première ébauche, que de brouillon. Et, quand Priore est passé par là, ça marche...

En février 1975, l'appareil complet est mis en route. Il fonctionne une semaine et puis c'est la panne, l'énorme panne. Il y a eu un effet de « flash » dans la lampe, et l'émetteur principal a sauté. Il est hors d'usage. Il faut le remplacer... il coûte 4 millions de francs. (Depuis 1972, la crise économique mondiale aidant, les prix de départ ont connu une très sérieuse inflation.) Leroy-Somer refuse de mettre un sou de plus dans cet appareil mais propose par contre à Priore de financer la construction immédiate d'un M 300 qui, lui ne pose aucun problème technique et qui permettra d'en finir avec le contrat D.G.R.S.T. (Devant l'accumulation des retards, la D.G.R.S.T. qui n'a pas versé les fonds en deux fois comme prévu, mais les a distillés, doit encore un peu plus d'un million de francs et elle les bloque.) Priore refuse catégoriquement. Propositions et refus vont se succéder pendant près de cinq ans.

L'attitude de Leroy-Somer peut s'expliquer par le fait que la société qui souhaite diversifier ses activités, est en pleine conversion et a besoin de toute sa trésorerie. Or elle a déjà investi dans l'affaire Priore près d'un milliard de centimes, dépense dont Georges Chavanes doit rendre compte au directoire dont il est le président et aux actionnaires de la société.

Mais le raisonnement déçoit. Georges Chavanes baisse les bras alors que le succès est assuré. L'appareil est au point, Priore le maîtrise parfaitement comme il a maîtrisé les appareils précédents. Aucune pièce n'est à revoir ou à modifier. Un émetteur a grillé par suite d'une erreur de montage qui n'est même pas imputable à Priore. Il se trouve que c'est la pièce la plus coûteuse de l'appareil. Mais que représentent en définitive 4 millions de francs en regard des possibilités qui s'offriront demain ?

Car si l'appareil n'a fonctionné qu'une semaine, ce délai a été suffisant pour juger de la formidable efficacité de son rayonnement. En raison du diamètre utile du champ d'application du rayonnement, l'équipe Pautrizel a pu, en quelques jours, procéder à une quarantaine d'expériences sur 280 animaux et obtenir des résultats aussi nombreux que divers. Ils feront l'objet d'une communication signée *Raymond Pautrizel, Antoine Priore, Paul Mattern et Anne-Nelly Pautrizel* présentée le 10 mars 1975 devant l'Académie des sciences (*C.R. Acad. Sc. Paris, tome 280, pp. 1915-1918, 28 avril 1975*) sous le titre : IMMUNOLOGIE. *Stimulation des défenses de la souris trypanosomée par l'action d'un rayonnement associant champ magnétique et ondes électromagnétiques.*

L'appareil n'a pas fonctionné plus d'une semaine. Mais, que de résultats acquis en quelques jours ! Le premier étant la preuve de la reproductibilité du rayonnement, puisqu'on obtient le même résultat biologique avec deux appareils différents. Il apparaît ensuite qu'il y a bien un rapport entre l'efficacité du rayonnement et la puissance de l'appareil.

Les constatations biologiques sont innombrables :

... Le rayonnement entraîne chez les animaux traités le développement d'une très forte réponse immunitaire.

... Les animaux dont les défenses ont été atténuées par administration d'un immunodépresseur arrivent à négativer leur parasitémie mais rechutent tous quelques jours plus tard. On constate que leur réponse immunitaire est beaucoup moins forte que celle des animaux infestés et traités normalement.

... Les nouveau-nés traités ou non, développent une très forte parasitémie entraînant leur mort. Au moment de leur mort, les parasites ont la même structure antigénique que ceux de l'inoculum, ce qui peut donc signifier qu'il n'a rencontré aucune défense dans l'organisme infesté. Cela prouve aussi que le rayonnement n'agit pas directement sur le parasite mais seulement à travers une exaltation des moyens de défense immunitaire de l'organisme. Les nouveau-nés succombent à la parasitémie parce que leur système immunitaire n'est pas encore assez développé pour être stimulé par le rayonnement.

... Le phénomène de stimulation des défenses immunitaires est mis en évidence par le fait que des animaux ayant reçu de l'antigène soluble, présentent, après leur traitement par irradiation, un taux d'anticorps bien supérieur à ceux du lot témoin.

... Enfin une dernière expérience montre bien que le rayonnement n'a aucun effet direct sur le trypanosome. Enfermés dans une « chambre de diffusion » implantée dans la région dorsale de l'animal qui va être traité, les trypanosomes se multiplient normalement malgré l'irradiation. (La chambre de diffusion est un petit récipient cylindrique de 1 cm de diamètre sur 1 mm d'épaisseur, fermé par deux membranes dont la porosité est étudiée pour tout laisser passer sauf les cellules, qu'il s'agisse des trypanosomes enfermés dans la chambre où des cellules défensives du sang de l'animal.)

La plupart des constatations observées pendant la semaine de fonctionnement du M 600 sont retrouvées et approfondies à l'occasion de nouvelles expérimentations menées à partir de 1976, lorsque Pautrizel obtient de Leroy-Somer la remise en état de l'appareil P2 endommagé par les travaux de construction des nouvelles

installations. L'équipe de chercheurs s'attache surtout à montrer la stimulation par le rayonnement des défenses immunitaires de l'organisme et à mettre en évidence l'obligation de l'existence de ce système de défense pour que le rayonnement puisse agir efficacement. En expérimentant sur des animaux nouveau-nés, on montre ainsi que la condition nécessaire mais non suffisante de l'effet du rayonnement sur l'animal, est une complète maturation de son système immunitaire. Ce travail ouvre la porte à d'autres recherches puisqu'il en ressort par ailleurs que des mécanismes autres que ceux des défenses immunitaires sont stimulés par l'irradiation.

Une autre expérimentation montre que lorsque les défenses d'un organisme sont atténuées ou détruites, celui-ci n'est plus en mesure d'être stimulé par le rayonnement. Ce dernier travail est fait à partir d'animaux dont les défenses ont été atteintes à des degrés divers par des moyens chimiques (cyclophosphamide) ou physiques (rayons X).

Ces travaux donnent lieu à deux communications à l'Académie des sciences. La première, signée *Raymond Pautrizel, Paul Mattern, Antoine Priore, Anne-Nelly Pautrizel, Alain Capbern et Théo Baltz*, est présentée le 20 mars 1978 (*C. R. Acad. Sc. Paris, tome 286, pp. 1487-1492, 22 mai 1978*). Elle a pour titre : IMMUNOLOGIE. *Importance des mécanismes immunitaires dans la guérison de la trypanosomiase expérimentale par stimulation physique.*

La seconde communication est présentée le 3 juillet 1978 (*C. R. Acad. Sc. Paris, tome 287, pp. 575-578, 18 septembre 1978*). Elle a pour titre : IMMUNOLOGIE. *Influence de l'âge de la souris sur l'efficacité de la stimulation de ses défenses par un rayonnement électromagnétique.* Elle est signée : *Raymond Pautrizel, Antoine Priore, Anne-Nelly Pautrizel et Pierrette Châteaureynaud-Duprat.*

Auparavant le Pr Pautrizel profite du Colloque international sur la trypanosomiase humaine africaine qui se tient à l'institut de Médecine tropicale d'Anvers, en Belgique, du 10 au 12 décembre 1976, pour présenter à ces collègues l'ensemble des travaux qu'il a effectués sur l'appareil de Priore. Dans une longue communication signée « Raymond Pautrizel, Paul Mattern, Anne-Nelly Pautrizel et Antoine Priore », il résume les expérimentations effectuées et expose les preuves, les conclusions et les hypothèses qui se dégagent de ces travaux. Une phrase de ces conclusions doit être notée : « Cette stimulation des défenses de l'organisme par irradiation, qui permet à l'animal de maîtriser une affection

trypanosomienne, doit être considérable ; en effet, le recours à des immunostimulants aussi réputés que le B.C.G. ou le *Corynebacterium granulosum* ne permet ni une telle guérison, ni une prolongation de vie, ni même une modification dans l'évolution de la trypanosomiase. »

C'est peut-être dans ces trois dernières communications que se trouve un des motifs de l'opposition sinon de la haine des cancérologues à l'égard de l'appareil de Priore et de son expérimentateur, le Pr. Raymond Pautrizel.

Une des conclusions qui se dégage à l'évidence est en effet que le rayonnement Priore est un immunostimulant extraordinaire, bien plus actif que le B.C.G., mais qu'il ne peut agir que si les défenses de l'organisme sont intactes.

Or, que font les cancérologues ? Depuis vingt ans, ils essayent de provoquer chez les organismes cancéreux des réactions d'immunostimulation en pratiquant des vaccinations intensives et successives de B.C.G. sur les malades. D'autres sont les apôtres de cocktails chimiothérapeutiques ou d'irradiations par des rayonnements dangereux. La mode étant maintenant de combiner savamment les méthodes chimique et physique.

Le B.C.G. provoque des réactions insuffisantes ou décevantes. Les autres thérapies ont pour effet premier et immédiat de détruire, de ravager entièrement les systèmes de défense de l'organisme « soigné ».

Heureusement, Pautrizel n'en a plus pour longtemps à troubler la sérénité du monde scientifique. On s'occupe de son cas. Il gêne, il doit disparaître professionnellement, et son ami Priore avec...